

Pour tout renseignement

CCAS

Centre Communal d'Action Sociale
de la Ville d'Hérouville Saint-Clair



Hôtel de Ville - Place F.-Mitterrand
(Entrée côté place de l'Europe)
14200 Hérouville Saint-Clair

☎ 02 31 45 33 99

✉ accueil-ccas@herouville.net

🌐 **VILLE** : www.herouville.net

🌐 **PORTAIL FAMILLE**

www.espace-citoyens.net/herouville/espace-citoyens



FICHE PRATIQUE

Dispositif Vivacité 2024-2025

Ville d'Hérouville Saint-Clair



VIVACITÉ donne accès à des tarifs avantageux pour la restauration scolaire et des activités sportives et culturelles.

Ce dispositif regroupe différentes aides de la Ville et du CCAS.

BÉNÉFICIER DE VIVACITÉ

→ BÉNÉFICIAIRES

Les enfants et les jeunes jusqu'à 21 ans : présents sur l'attestation CAF des parents.

→ CRITÈRES

- disposer d'un logement à Hérouville Saint-Clair en qualité de locataire ou propriétaire,
- disposer d'un quotient familial CAF.

TRANCHE	QUOTIENT
Bleue	0 à 430
Rouge	430,01 à 555
Jaune	555,01 à 680
Verte	680,01 à 930
Orange	930,01 à 1200
Blanche	Sup à 1200

CONSTITUER ET METTRE À JOUR SON DOSSIER

Le dossier est à constituer une fois par an par l'intermédiaire du **PORTAIL FAMILLE** de la Ville, à partir duquel un justificatif de droit pourra être fourni si besoin au CCAS, ou transmis par mail.

En cas de changement de situation, veuillez contacter le CCAS ou effectuer la mise à jour sur le **PORTAIL FAMILLE**.

PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR :

- la copie du livret de famille,
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- une attestation de paiement de la CAF.

AIDES POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE

DANS LES ÉCOLES PUBLIQUES HÉROUVILLAISES

- ➔ **TARIF MAJORÉ** : en cas d'absence non prévenue ou de fréquentation partielle du restaurant scolaire, il n'y a pas de prise en charge du CCAS.
- ➔ **Pour bénéficier de la prise en charge** par la Ville et CCAS, il est obligatoire de s'inscrire au dispositif VIVACITÉ.

TRANCHE	Prix du repas	Prise en charge de la Ville	Prise en charge du CCAS	Coût à charge des familles
Bleue	4,31 €	3,29 €	1,02 €	0 €
Rouge	4,31 €	2,69 €	1,62 €	0 €
Jaune	4,31 €	1,93 €	0 €	2,38 €
Verte	4,31 €	1,29 €	0 €	3,02 €
Orange	4,31 €	0,64 €	0 €	3,67 €
Blanche	4,31 €	0 €	0 €	4,31 €
Hors commune	5,79 €	0 €	0 €	5,79 €

DANS LES ÉCOLES PRIVÉES HÉROUVILLAISES

TRANCHE	Participation du CCAS	Coût à charge des familles ECOLE SAINT MICHEL (prix repas 2024 = 5,90 €)	Coût à charge des familles ECOLE CHARLES PEGUY (prix repas 2024 = 6,05 €)
Bleue	3,42 €	2,48 €	2,63 €
Rouge	3,42 €	2,48 €	2,63 €
Jaune	1,20 €	4,70 €	4,85 €
Verte	0,60 €	5,30 €	5,45 €

AIDES POUR LES ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES

ACTIVITÉS PROPOSÉES PAR LES ASSOCIATIONS HÉROUVILLAISES

La participation du CCAS (à concurrence de deux activités par enfant ou jeune jusqu'à 21 ans par an, dans la limite d'un montant maximum de cotisation de 130€ chacune) est :

TRANCHE	Taux de prise en charge par le CCAS	Montant de prise en charge maximum
Bleue	85%	110,50 €
Rouge	65%	84,50 €
Jaune	45%	58,50 €
Verte	25%	32,50 €

- ➔ Vous devrez présenter le dispositif VIVACITÉ en cours de validité à l'association au moment de l'inscription.

Les remboursements des participations du CCAS concernant la piscine s'effectuent sur présentation des factures dans un délai de 3 mois et sur la base de la tranche en cours de validité au moment de la facturation de l'activité.

LE CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE THÉÂTRE D'HÉROUVILLE SAINT-CLAIR

La participation du CCAS sur les cours proposés par le conservatoire de musique d'Hérouville est la suivante :

TRANCHE	PRISE EN CHARGE ANNUELLE CCAS COTISATIONS ET LOCATIONS - Tarifs 2024/2025			
	Participation CCAS	Reste à charge famille 1 ^{er} enfant	Participation CCAS 2 ^{er} enfant	Reste à charge famille 2 ^{er} enfant
Bleue	75%	175,16 €	132,89 €	44,29 €
Rouge	60%	140,12 €	106,31 €	70,87 €
Jaune	45%	105,09 €	79,73 €	97,45 €
Verte	30%	70,06 €	53,15 €	124,03 €

- ➔ **Prêt d'instrument de musique** : le CCAS prend en charge la location de l'instrument dans la limite d'un montant de 130 € par enfant et par an, en fonction de la tranche de quotient (30 à 75 %).